Gestion des cas particuliers

1.TEMPS PARTIEL

- Configurez les jours et heures dans les horaires utilisateur
- Le calcul des heures sup reste basé sur le seuil légal (35h en France)
- Les heures dues sont calculées selon le calendrier personnalisé

2.SEMAINE NON STANDARD

- Configurez chaque jour individuellement
- Le système respecte la répartition personnalisée

Exemple : 4 jours de 8h + 1 jour de 3h = 35h

3.CONVENTION COLLECTIVE BTP

- Configurez le lissage sur 4 semaines
- Les heures sup sont calculées sur la moyenne des 4 semaines
- Évite les variations hebdomadaires

4.COLLABORATEURS MENSUALISÉES

- Activez le mode mensualisation
- Saisissez le temps mensuel (ex: 151.67 pour 151h40)
- Activez l'affichage du cumul mensuel

5.JOURS FÉRIÉS TRAVAILLÉS

Si un collaborateur travaille un jour férié :

- Les heures sont automatiquement comptées en heures complémentaires (si option activée)
- Ou en heures supplémentaires selon votre configuration

6.TÉLÉTRAVAIL

- Le pointage fonctionne normalement en télétravail
- Le collaborateur peut pointer depuis n'importe où
- Les calculs restent identiques

Revision #2
Created 2026-02-13 05:24:35 UTC by Fallinah

Updated 2026-02-13 13:02:35 UTC by Fallinah